



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 24 Juillet 2020*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Affectation du résultat – Budget Principal**

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE CASALTA Jean-Sébastien, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTTE Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Jean-Jacques, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMEONI Gilles, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

LORENZI Thérèse	à	Marie-Hélène PADOVANI
VESPERINI Françoise	à	DE CASALTA Jean-Sébastien

**ABSENTS : -**

**Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.**

**OBJET : Affectation du résultat – Budget Principal**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le vote du compte administratif 2019 du budget principal, intervenu en séance communautaire du 24 Juillet 2020 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget Principal présente en 2019 un déficit de 1 680 576, 09 € ;

Considérant que les Restes à réaliser 2019 en dépenses et recettes s'établissent respectivement à 1 310 052,23€ et 4 935 734,48€ ;

Considérant que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement mais connaît une dégradation de son résultat brut ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019 présente un résultat positif de 2 740 238,12€ à affecter ;

Considérant qu'il convient de mettre en réserve 211 170€ des résultats d'exploitation 2019 du budget principal à la section d'investissement du budget primitif 2020 du budget principal ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2019 du budget principal à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 2 529 068,12€ ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

**(À la majorité – Abstentions : De Casalta ; Salge ; Vesperini ; Zuccarelli – Contre : Morganti)**

-De reporter à la ligne D001 du budget primitif 2020 du budget principal, 1 680 576,09€

-D'affecter sur la ligne R1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2020 du budget principal 211 170€

-D'affecter à la ligne R002 du budget primitif 2020 du budget principal, 2 529 068,12€

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.*